

Image not found or type unknown



# Le CDD, dans quels cas ?

**Conseils pratiques** publié le **22/05/2012**, vu **831 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

Le recours au CDD est strictement réglementé. Un tel contrat ne peut être conclu que pour une tâche temporaire ou dans l'un des cas prévus par la loi.

[Lire la suite](#)